

**BULLETIN D'ENGAGEMENT DOUBLURE COMPETITION
MONTEE HISTORIQUE DE LUCERAM 2020**

PILOTE

NOM:
PRENOM:
NATIONALITE:
N° PERMIS : DELIVRE LE:
ADRESSE:
CODE POSTAL: VILLE:
TEL: E-MAIL:

PASSAGER

NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL: VILLE:
TEL: E-MAIL:

VEHICULE

MARQUE:
MODELE:
IMMATRICULATION: ANNEE:
CYLINDREE EXACTE: TYPE:

<input type="checkbox"/> Prix Public avant 11/09/2020 : 110 Euros	<input type="checkbox"/> Prix Membre ACN : 100 Euros
<input type="checkbox"/> Prix Public : 120 Euros	
<i>Cochez le prix applicable à votre inscription</i>	

<input type="checkbox"/> Je soussigné, demande à participer à la Doublure Compétition de la Montée Historique de Luceram
<input type="checkbox"/> <u>J'ai pris connaissance du règlement spécifique de la Doublure de Compétition</u>
<input type="checkbox"/> Je joins le montant de mon engagement (chèque à libeller à l'ordre de : AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR) à mon bulletin d'engagement et je retourne l'ensemble de mon dossier au club
Le pilote Signature

Engagement Doublure Compétition (Véhicules sans Contrôle Technique)

► **La Montée historique de Luceram se déroulera le 11 Octobre 2020.** Elle est organisée par l'Automobile Club de Nice, sous l'égide de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque

► **Epreuve de démonstration non chronométrée, sans classement,** elle s'effectue sur route fermée et est réservée :

Aux Véhicules de compétition de **plus de 30 ans**, non immatriculés, en doublure de la Montée Historique. Les véhicules devront être conforme en tout point avec les **RTS (article 4.2.1 à 4.2.5) (FFSA)** L'équipement vestimentaire prévu à l'article 4.3 est obligatoire.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

► **Les séances d'essais**

- le matin de 09h00 à 12h00, suivant les possibilités

► **Les séances de démonstration**

- l'après-midi, de 14h00 à 18h00

► **Les participants doivent se présenter à partir de 08h00 à Lucéram** (Alpes-Maritimes), pour les formalités.

► **Pièces à produire pour la validation de l'inscription**

- permis de conduire valide du pilote / des pilotes
- certificat médical de moins de 6 mois (ou une licence pilote FFSA 2020)
- carte grise du véhicule (si applicable)
- autorisation de prêt si le propriétaire n'est pas à bord
- attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- photo et palmarès éventuel du véhicule

► **L'équipement obligatoire**

- Voir Chapitre 3.2 du règlement de la montée.
- publicité de l'organisateur sur le véhicule

► **Le parcours**

- RD 2566 de Lucéram au Col St Roch(5km)

AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR

11 OCTOBRE 2020

20^e

Montée
Historique
de LUCÉRAM
PEÏRA-CAVA



DÉMONSTRATION DE VÉHICULES HISTORIQUES ORGANISÉE PAR L'AUTOMOBILE CLUB DE NICE
MÉMORIAL JEAN-CLAUDE ACCABBO

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR

WWW.AUTOMOBILECLUBDENICE.COM



EN PARTENARIAT AVEC LA
MUNICIPALITÉ DE LUCÉRAM



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
VÉHICULES D'ÉPOQUE

Extrait Règlement Doublure Compétition—Montée Historique de Lucéram 2020

3.2.2 Vérification des véhicules de compétition

3.2.2.1 RFT et Ceintures de sécurité

- Le système RFT (retenue frontale de tête) homologué FIA est obligatoire pour : Tous les véhicules (voitures T / CT et GT / GTS construites ou homologuées) à partir de la période I (1977)
- Toutes voitures ouvertes (monoplaces et bi-place) construites à partir de la période IR (1977) sauf les Formule FORD. Les Formules FORD construites à partir de la période JR (1983)
- Le montage d'un harnais homologué est obligatoire portant les normes FIA suivantes, selon les périodes et le type de véhicule :
- Véhicules avec RFT obligatoire : harnais 5 ou 6 sangles, norme FIA 8853/98
- Véhicules sans RFT obligatoire : harnais 4 sangles, 4 points, norme FIA 8854/98

3.2.2.2 Extincteur

Un extincteur "système embarqué" en cours de validité est obligatoire selon la liste N O 16 de la FIA.

3.2.2.3 Armature de sécurité

Les véhicules à partir de 1962 jusqu'à plus de 30 ans doivent disposer d'un arceau selon le document FFSA " Minima pour structure de sécurité" sauf spécificité prévue en cas d'homologation de l'armature par la FIA ou une ASN.

3.2.2.4 Sièges

Voitures avec RFT : siège adapté au port du HANS, homologué selon la liste N O 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.

Toutes les autres voitures : siège origine ou homologué (Voir fiche d'homologation de la voiture) ou FIA valide selon la liste technique N O 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. Pour les Périodes JI siège homologué selon la liste technique NO 12 de la FIA en cours de validité.

3.2.2.5 Réservoir de carburant

Voir réglementation technique FFSA

3.2.2.6 : Equipements et vêtement de protection des participants.

L'équipement minimum obligatoire sera :

Un casque homologué selon les normes édictées par la fédération délégataire. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé,

Les sous-vêtements (teeshirt manches longues) ignifugés,
Chaussures norme FIA 8856/2000

Une combinaison ignifugée homologuée, norme FIA 8856/2000,
Des gants norme FIA 8856/2000,

Système RFT selon les dispositions de l'article 3.2.2.1

Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, sont interdits